

BULLETIN MUNICIPAL LE CHASTANG



JUIN 2015 - N° 40

Le Mot du Maire

Chers administrés,

Après un an de fonctionnement, la nouvelle équipe municipale a pris ses marques et les projets annoncés commencent à se concrétiser, que ce soit en terme de travaux, d'amélioration de communication...

Vous en trouverez l'écho dans le présent bulletin municipal.

Toute l'action municipale vise à satisfaire les besoins de la population dans un contexte où de nombreuses interrogations incitent les élus à la prudence, notamment dans les domaines budgétaires et financiers :

- Quelles marges de manœuvres avec des dotations d'Etat en baisse régulière ?*
- Quel devenir pour les petites communes rurales face au transfert obligatoire de compétence vers les intercommunalités (eau-assainissement, urbanisme..) ?*
- Quel poids pèseront-elles face aux grandes régions ? Quid de la proximité si importante pour les habitants ?...*

Des décisions quant à l'organisation des collectivités territoriales, notamment dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) dépendra le devenir des communes rurales.

En effet, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales.

Les élus ruraux sont inquiets.

Si ce texte était voté en l'état:

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais décidées loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple ;*
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;*
- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes ;*
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;*
- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.*

Espérons que nos parlementaires entendront les inquiétudes des élus ruraux qui se mobilisent pour sauvegarder la légitimité du niveau communal en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité.

Le maire,

J FARFAL

FINANCES LOCALES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les comptes administratifs 2014 ont été examinés par le conseil municipal le 1er avril 2015. Vous trouverez le détail dans les tableaux ci-dessous.

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	recettes	dépenses	recettes
Commune	198 037.44	225 140.96	12 269.04	92 796.41
Eau et Assainissement	21 903.69	52 308.82	94 419.15	40 094.99
Total	219 941.13	277 449.78	106 688.19	132 891.40

BUDGETS 2015

TAUX D'IMPOSITION

Pour ne pas alourdir la pression fiscale des ménages, le conseil municipal a décidé de reconduire les taux votés en 2014.

données en %	année 2015			moyenne départementale
	commune	communauté d'agglomération	taux définitif appliqué aux ménages	
taxe d'habitation	8,30	9.41	17.71	18.42
taxe foncière propriétés bâties	4,23	5,55	9,78	22.79
taxe foncière propriétés non bâties	84,24	23.09	107.33	88.73

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Commune	303 624.71	210 445.08	514 069.79
Eau et Assainissement	116 801.07	107 778.30	224 579.37
Total	420 425.78	318 223.38	738 649.16



Cet été, notre commune disposera de son site Internet, que vous trouverez à l'adresse suivante :

www.lechastang.fr

Grâce à l'Association des Maires Ruraux de France, à laquelle la commune a adhéré, nous pouvons créer un site communal.

Notre société est entrée dans l'ère du numérique et les citoyens sont demandeurs d'outils de communication modernes et de services numériques.

Le site communal sera un moyen de communication moderne, attractif, pour les habitants de la commune, mais aussi pour toutes personnes intéressées par notre village.

Vous y trouverez :

- toutes les informations communales, que l'on voit également sur les panneaux d'affichage public, ainsi que les dates des manifestations prévues par la commune et les associations.
- Des informations sur la vie communale, par exemple l'école, les tarifs communaux, etc.
- Les services de la commune, artisans et commerçants
- Des liens pour le tourisme...
- ...

Le site sera mis à jour régulièrement. N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions pour le faire vivre et évoluer !

Rendez-vous le 15 Août 2015 pour cliquer sur www.lechastang.fr !

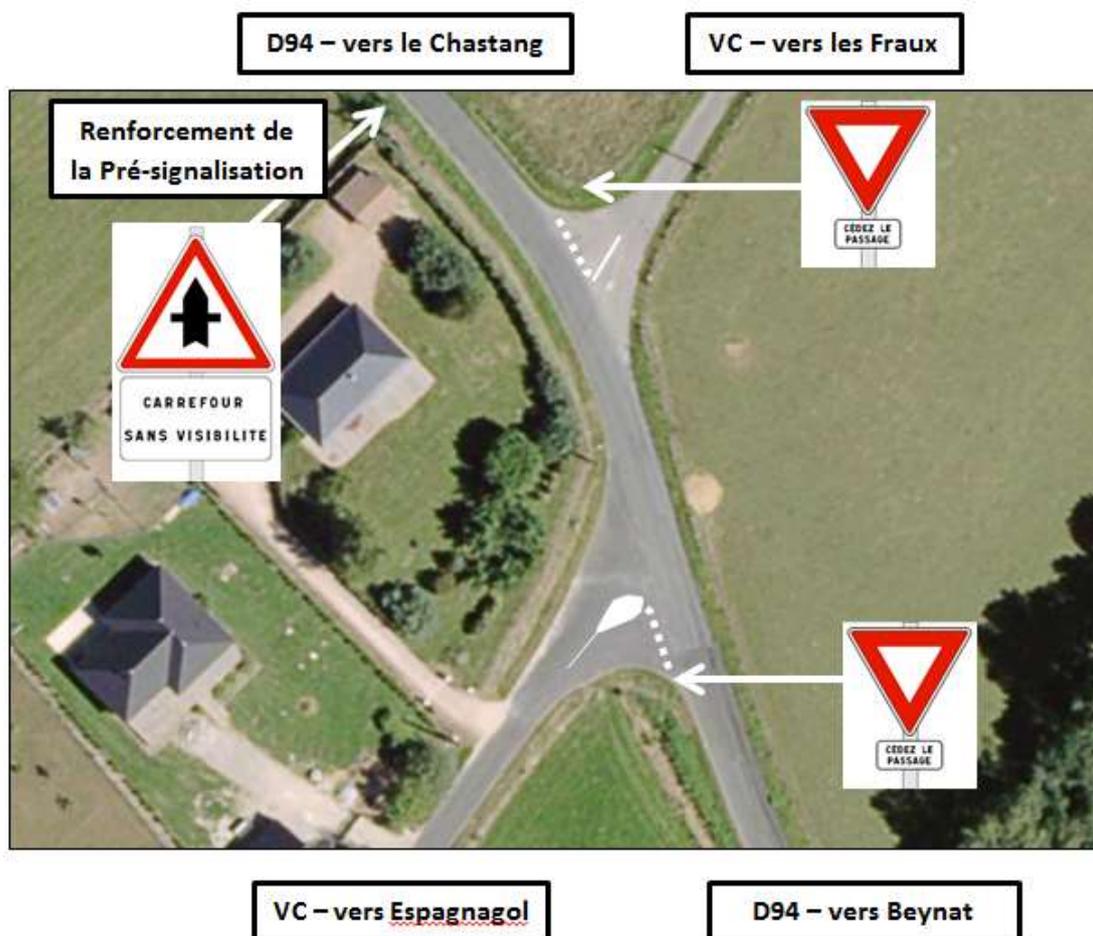
UN POINT SUR LES TRAVAUX 2015

Aménagement et Voirie

La commune, en partenariat avec Tulle-Agglomération, va faire réaliser des travaux de remise en état de la rue du Cimetière et de l'antenne du village des Grenailles.

Les chemins de Salés et des Epénissiers vont aussi être repris afin d'être, à nouveau, circulables pour les promeneurs et les vélos, ce qui était devenu très compliqué après les deux hivers humides que nous avons connus et la forte utilisation par les engins motorisés de tourisme, agricoles et forestiers sur ces voies déjà en mauvais état.

De plus, nous allons pouvoir concrétiser, dans le courant de l'été, le projet de sécurisation du carrefour des Salès élaboré en collaboration avec Tulle Agglomération, la commune de Beynat et les services du Conseil Départemental suite aux nombreuses observations des habitants sur l'absence de visibilité et de lisibilité de la zone. Cet aménagement (cf. croquis ci-dessous) règlera de façon plus précise les conflits d'usage et de circulation grâce à une modification du régime de priorité et à une signalisation verticale et horizontale renforcée.

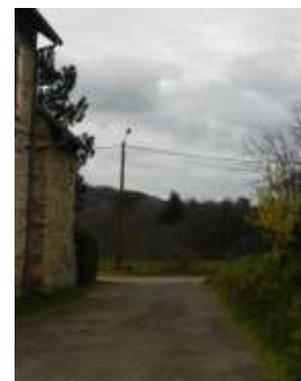


Enfin, dans le même domaine, la commune a acquis une parcelle de terrain en bordure du chemin des écoliers afin d'y créer un fossé d'assainissement pluvial, ce qui a été réalisé durant l'hiver dernier. Dans le même temps, le virage a été élargi pour permettre une meilleure giration des cars de transport scolaire et autres camions et bennes empruntant régulièrement cette voie, évitant ainsi la dégradation des accotements.



Eclairage Public

Trois nouveaux points d'éclairage public ont été installés sur la commune, un aux Pradeaux sur la route du garde champêtre, un à Daudoux et un aux Grenailles.



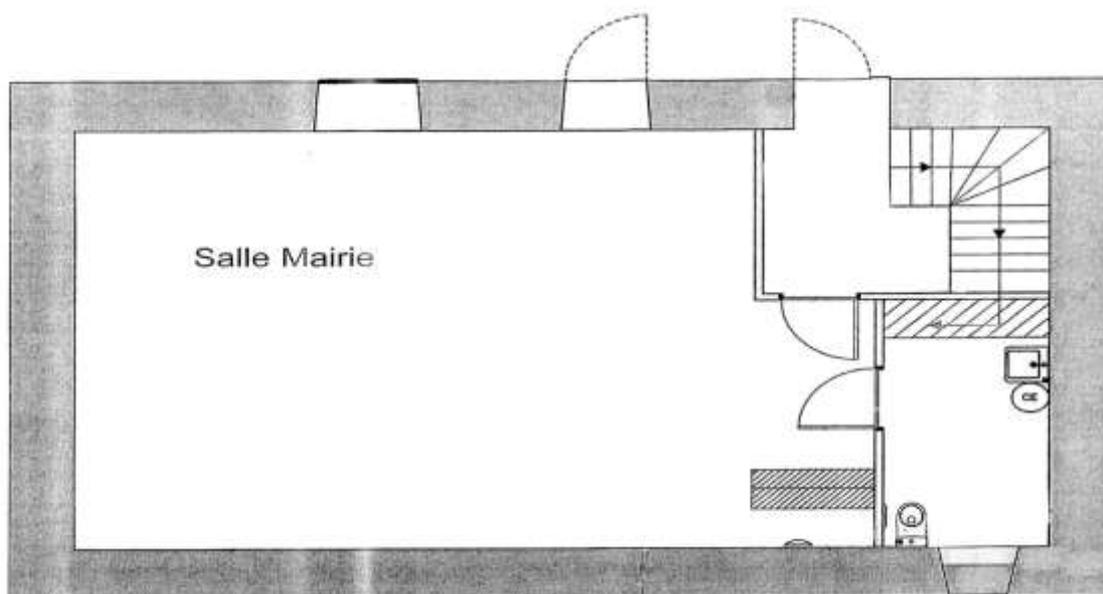
Eau

Les travaux d'interconnexion entre le syndicat des eaux de Roche de Vic et la station de pompage des Fraux ont été effectués. Ceci sécurise la fourniture de l'eau, car en cas de pénurie la commune pourra acheter de l'eau au syndicat. De plus, les deux poteaux d'incendie installés sur la route des Fraux sont maintenant alimentés.

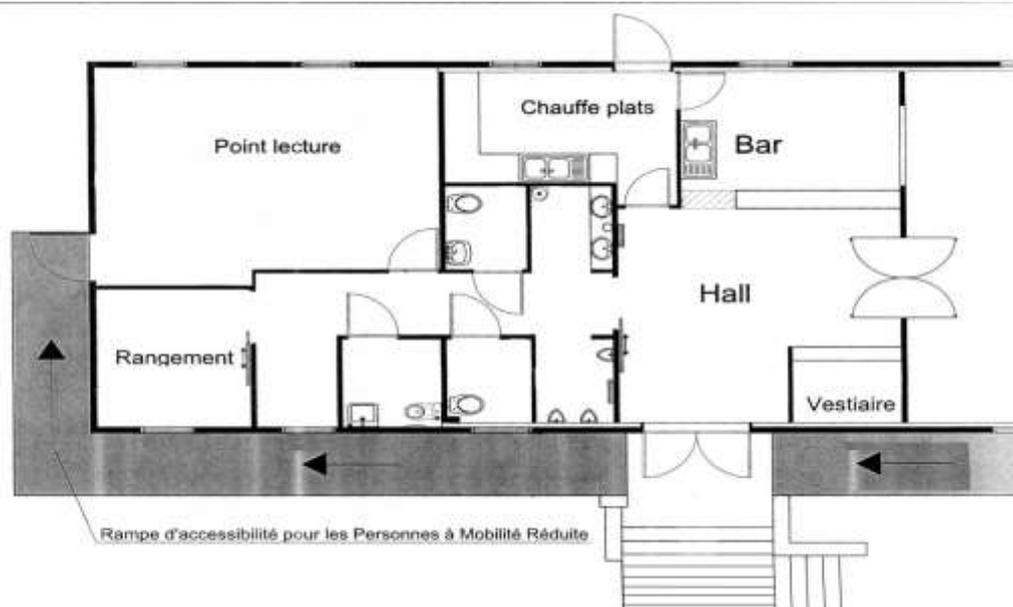
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES

Des travaux pour l'accès à la mairie et à la salle des fêtes, pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.), vont avoir lieu en fin d'année 2015.

Concernant la Mairie, la salle des cérémonies, située au rez-de-chaussée, va être aménagée avec un point d'accueil, ainsi que des sanitaires pour Personnes à Mobilité Réduite. L'accès sera possible grâce à une ouverture créée dans le mur existant (voir plan ci-dessous) et le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie.



Concernant la salle des fêtes, une rampe d'accès va être installée à l'extérieur du bâtiment, côté parking, avec une entrée dédiée. Différents cloisons et plafonds vont être créés (voir plan ci-dessous), des sanitaires seront mis aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite et le plan de travail du bar sera adapté. Un point lecture sera aménagé, ainsi qu'une pièce de rangement pour les tables et les chaises.



AVANT



APRES (projection)



DES ARTISTES EN HERBE

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, grâce à l'investissement bénévole de Catherine LHUISSIER, artiste plasticienne habitant au village des Grenailles, les enfants de l'école ont été invités à travailler sur un projet artistique.

Les séances se tenaient chaque mardi et vendredi dans le cadre des activités périscolaires.

« *Mon village, c'est les gens* », intitulé du projet, a permis aux enfants de s'exprimer à partir de leur imagination, mais aussi de documents ou d'objets sur des thèmes tels que :

- Des portraits d'eux-mêmes, de copains, de leur famille...
- Des métiers de leurs parents et grands-parents...
- Leur histoire de famille
- Leur village...
- Leurs goûts, leurs aspirations

Au terme de l'année scolaire, les enfants ont été très fiers et heureux de présenter leur travail aux habitants de la commune lors d'une exposition organisée dans l'église les 27 et 28 juin 2015.

Cette manifestation a remporté un vif succès. A cette occasion, la municipalité a tenu à remercier les enfants en leur remettant un diplôme.

Deux autres bénévoles ont donné de leur temps pour des activités ponctuelles :

- M KOCHERSPERGER a animé des ateliers sportifs et ludiques
- Mme LARCENA leur a fait découvrir des recettes de cuisine, avec parfois dégustation à la clé.

Afin de remercier ces 3 bénévoles de leur implication, un cadeau offert par la municipalité a été remis à chacun.





PLAN CANICULE 2015

Dans le cadre de la mise en place du **plan canicule**, la municipalité doit constituer un **REGISTRE NOMINATIF** sur lequel sont inscrits à leur **DEMANDE** :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

L'inscription sur le registre nominatif est **facultative**.

Les personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations.

Ce registre peut être communiqué au Préfet à sa demande.

Si vous souhaitez votre inscription ou obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au Secrétariat de Mairie.

Le **numéro national d'information du public** « canicule info service » :

0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe du Lundi au Samedi de 8 h 00 à 20 h 00) est activé dès le premier épisode de chaleur.



DES CITOYENS RESPONSABLES



Nous avons contrôlé avec un responsable du Service Prévention, Tri et Collecte des Déchets de Tulle Agglo le contenu des conteneurs à ordures ménagères, mis en place fin avril, dans tous les villages et avons constaté des incivilités.

Préalablement à l'installation de ces conteneurs, des documents relatifs à leur utilisation et au tri ont été remis aux habitants par les agents de Tulle Agglo ou déposés dans leur boîte aux lettres. Malgré cette information en porte à porte, nous avons trouvé dans certains conteneurs des ordures déposées en vrac, du verre, des déchets végétaux et encore trop d'emballages recyclables.

Il vous est demandé de mettre vos **ordures ménagères** dans des sacs fermés pour limiter les odeurs nauséabondes qui sont incontournables lors des périodes de chaleur et éviter le développement de vers. C'est votre confort environnemental qui est en jeu.

Une prise de conscience individuelle est indispensable pour le bien-être de chacun.

Tout ce qui est trié est recyclé. Déposer le verre, le papier, et les emballages recyclables dans la colonne du point recyclage de notre commune permet d'éviter de puiser dans les réserves naturelles (non inépuisables) de la Terre, ce geste n'est donc pas inutile. En 2014, 6 tonnes de verre, 5 tonnes de papier et 2 tonnes d'emballages ont été collectés sur notre commune...nous pouvons faire mieux en adoptant le geste du tri au quotidien.

Les gravats, le bois, les métaux...doivent être apportés en déchetterie. Celle de Tulle est ouverte tous les après-midis en semaine de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Nous avons **le devoir** de laisser une planète propre à nos enfants tout en sachant que l'idéal serait moins de production. Mais comme nous n'en sommes pas là : agissons dès à présent en triant et en réduisant notre production de déchets ménagers.



DES PRECISIONS CONCERNANT L'INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS

L'interdiction de brûlage des déchets verts résulte d'une réglementation nationale, issue du Grenelle de l'Environnement (décret du 11 juillet 2011).

De nombreux particuliers ont fait part de leurs difficultés et de leurs interrogations face à cette interdiction, notamment les propriétaires de terrains, de bois, de champs ou de vergers qui ne sont pas situés à proximité des habitations.

En conséquence, afin de prendre en compte ces contraintes locales, le préfet de la Corrèze a décidé d'adapter cette règle d'interdiction par arrêté préfectoral du 7 avril 2015. Il autorise :

- Le désherbage thermique
- Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillage : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé
- Le brûlage des végétaux enlevés autour des étangs
- Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs, vergers...) non attenantes à l'habitation ; **cependant, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année.**
- Le brûlage pour raison prophylactique, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites. L'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 est consultable en Mairie ou sur le site Internet de la Préfecture.

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



A l'occasion de la semaine du développement durable nous avons pu organiser trois jours de broyage des végétaux, grâce à Tulle-Agglo qui a mis à notre disposition un broyeur pendant une semaine.

Deux jours ont été suffisants pour nettoyer la fosse à végétaux par une équipe volontaire et dynamique.

Tous nos sens ont été sollicités et quelquefois malmenés comme l'oreille ou la peau. Cette machine est en effet très bruyante et dangereuse. Elle engloutit vite mais régurgite aussi vite et maladroitement également. Gare au « retour de bâton » !

L'œil lui s'est régalé de découvrir toute la faune qui avait investi les lieux tels les lézards verts, les grenouilles, les crapauds sans compter les innombrables escargots et vers en tout genre.

Nous avons travaillé durant ces 3 jours dans une odeur agréable de résineux et enfin, grâce à la générosité de certains habitants, nous avons pu nous désaltérer de boissons fraîches et manger des glaces.

Les habitants de la commune étaient invités à amener leurs déchets végétaux. Certains ont su profiter de cette opportunité et ont pu emmener le broyat qui en résultait.

Du broyat est toujours à votre disposition dans la fosse à végétaux. Vous pouvez le récupérer en allant demander les clés à la mairie.

La fosse à végétaux est à nouveau disponible pour les habitants.



HISTOIRE DE NOTRE VILLAGE : SAINTE-FOY

Nous devons cet article à une habitante du Chastang et nous l'en remercions.



L'église du Chastang fut construite par les religieux de l'abbaye de Conques « en l'honneur de Sainte Foy, leur chère patronne », suite au don (en 1065) d'Aymard de Monceaux à l'abbaye Saint Sauveur de son domaine du Chastang.

La fontaine Senta Caquita ne serait autre que Sainte Foy de Conques, elle daterait de 1578 ; elle faisait l'objet d'un pèlerinage le premier dimanche d'octobre et avait pour pouvoir de donner aux enfants des « facilités de langage ».

L'usage veut que le parrain ou la marraine achète une assiette de deux sous, la fasse bénir, la donne à l'enfant pour manger la soupe et dès qu'il l'a brisée...il parle.

Pour la petite histoire.... Madame L. Marie, habitante du bourg aurait été soignée et guérie d'une difficulté de parole (vers 1925) grâce à l'eau de Sainte Foy.

Sainte Foy ou Sainte Caquette fut un des ornements du Petit Palais en 1900 lors de l'exposition universelle.

« Elle est inoubliable », écrit M. Molinier « cette figure de jeune fille assise, couronnée, le visage hiératiquement impassible, mais poursuivant toutefois le spectateur de ses deux terribles yeux » elle apparaissait à ses fidèles, une baguette de coudrier à la main. Avait-elle le pouvoir de faire sourdre les eaux vives ????

MISSION ANTARCTIQUE : LE RETOUR DE PIERRE PEJOINE

Notre Chastandou du Pôle Sud est de retour ! Avec beaucoup de photos et surtout plein de souvenirs !

Parti en décembre 2013, Pierre Péjoine est revenu au Chastang en mars 2015.

Son périple est passé par Hong-Kong,

Sidney et Hobart où il a pris le bateau pour rejoindre la base française Dumont d'Urville en Terre Adélie. De là, de nouveau l'avion pour rejoindre la base Prud'homme et enfin l'hélicoptère pour la base franco-italienne Concordia, située à 1100 kms de la mer et culminant à une altitude de 3250 mètres.

Après presque 9 mois dont 5 voire 6 sans soleil, et 15 jours de nuit noire totale, des températures allant de -30°C en été à

70°C en hiver (avec une journée à -99°C !), il a fait le chemin inverse en passant par Melbourne, Dubaï et Londres.

Neuf mois d'isolement complet sans transport possible en compagnie de 12 autres personnes (techniciens, médecins, cuisinier, informaticien et scientifiques).

A-t-il envie d'y repartir ?

Hé oui ! Mais pour une campagne d'été (environ 4 mois)

Il y aura le soleil !... Et il ne fera que -30° !





LE PARC DU COIROUX



Le parc du Coiroux, accessible tout au long de l'année, poursuit sa dynamisation.

Le site propose une large gamme d'activités sportives et de détente pour tous.

La plage avec sa baignade surveillée du 11 juillet au 16 août, des aires de pique-nique ombragées, des aires de jeux pour enfants.

Des nouveautés... avec une aire de fitness, qui vient s'ajouter aux terrains de rugby, volley, foot, basket et 2 courts de tennis (tennis club **Beynat-Coiroux**).

Le parcours nature de 8 kms inscrit à la Fédération Française de Randonnée, une balade à travers la faune et la flore, permet de découvrir et profiter des beautés et ressources naturelles de la forêt.

Pour les amateurs de golf, c'est sur un nouveau practice qu'ils peuvent s'entraîner. Avant d'aller découvrir les greens des 2 parcours (18 et 9 trous).

Vous pouvez, en outre, venir vous initier gratuitement à ce sport (renseignements au 05.55.27.25.66).



Mais vous pouvez aussi profiter de l'activité pêche avec le plan d'eau classé en 1^{ère} catégorie et un ponton pour pêcheurs handicapés.

Côté restauration, vous avez le choix entre le snack bar de la plage le **P'tit Coiroux** où Roxanne et Stan vous accueillent tout l'été, en vous proposant une carte variée (pizzas, hamburgers maison, entrecôtes, soirées moules frites à volonté certains soirs...). Vous pouvez les joindre au 06.72.80.63.34 ou allez consulter leur page facebook : **P'tit Coiroux**

Ou l'hôtel-restaurant la **Ferme de Saint-Violet** (ouvert à tous) Jacky vous accueille toute l'année et vous propose une carte variée et composée uniquement de produits frais et cuisinés sur place.

Pour réserver : 05.55.27.24.69 ou jacky.leroy087@gmail.com

Des associations viennent compléter l'offre,

Le club « **Coiroux Mini-Voiles** » qui dispose d'un espace dédié à la voile radio commandée. Des passionnés vous font partager leur plaisir en vous initiant aux gestes élémentaires de la radio commande.

Internet : coiroux-mini-voiles.e-monsite.com

Mais aussi le club **d'aéromodélisme de Brive** qui propose une toute nouvelle activité « **l'hydravion** ». Des licenciés qui pilotent des modèles réduits à propulsion électrique.

Aéromodélisme Aéroclub de Brive.

Internet : acbrive.fr

Mail : acbrive.aeromod@acbrive.fr

Pour tout renseignement concernant toutes ces activités, vous pouvez appeler le 05.55.27.25.66 ou aller consulter le site internet **www.golf-coiroux.com**



LES ECHOS DE NOTRE VILLAGE

Naissances :

NEUVILLE Paul, né le 31 Décembre 2014

HOMBIAT Lisa née le 19 Mars 2015

Toutes nos félicitations aux familles.



Delphine VERDIER,
infirmière DE, vous informe de son
association avec Stéphanie VERDIER.
Cabinet d'infirmier : 7 rue de
l'Auberge
Tel : 06.51.75.46.63

Déclaration Préalable :

**Commune de Le Chastang :
Création d'une rampe à la salle
polyvalente**

BIBLIOTHEQUE

Coucou,
Nous, ces 4 filles dynamiques, sommes
toujours présentes, Nos livres sont à votre
disposition tous les quinze jours le
vendredi de 15h à 17h.
Venez nombreux.
A bientôt, notre bibliothèque fonctionne
jusqu'au 31 juillet.
Merci à tous.

Permis de construire :

**M. Thomas DUCORON et Mme
BAYE Marie :
Construction d'un garage ouvert.**

100 % de réussite pour le permis piéton et le permis internet pour nos écoliers

Inauguré à la rentrée 2014, le permis Internet, destiné aux élèves de
CM2, a rejoint le permis piéton, dédié à ceux de CE2, dans
l'apprentissage des jeunes enfants.

Un gendarme de la brigade de Tulle a proposé ces deux examens
à nos écoliers du CE2 et du CM2. Tous nos élèves ont brillamment
répondu aux questions du test.

A l'issue des examens, et pour récompenser nos « champions », un
goûter a été offert.



En raison des
congés
annuels, le
secrétariat de
mairie sera
fermé du 11 au
29 août 2015

Du fait des travaux de mise en
accessibilité de la salle
polyvalente, le repas des aînés
aura lieu cette année le
dimanche 27 septembre.

La salle polyvalente ne
pourra pas être utilisée de
fin septembre, début des
travaux, jusqu'à fin
janvier 2016, fin espérée
des travaux.



COIN

DES



ASSOCIATIONS



COMITE DES FETES



Le comité des fêtes de Le Chastang est heureux de vous annoncer sa création depuis le 10 avril 2015, son bureau est composé de Christophe ROBERT (président), Michel FREITAS (vice-président), Julien MASSIAS (trésorier), Laure FARFAL (trésorière adjointe), Emilie LARTIGUE (secrétaire) et Cyril RIGOUX (secrétaire adjoint).

Etant soucieux de notre commune et de ses habitants, nous avons monté ce projet afin de

relancer l'animation de notre village.

A travers diverses manifestations qui auront lieu au cours de l'année nous espérons rassembler les gens et partager des moments conviviaux.

Afin que ce projet soit possible nous avons besoin de votre aide et votre soutien.

L'association est ouverte à tous les Chastandous et Chastandounes, jeunes et moins jeunes, ayant le même désir de se retrouver et passer quelques instants agréables.

Nous rappelons qu'une boîte à idées est à votre disposition à la mairie.

D'avance merci à tous.

Le comité des fêtes.



CLUB LOU CHASTAGNIER

Cette année encore, le club des aînés a gardé la tradition, le 1er mardi du mois : se retrouver autour d'une boisson et d'une pâtisserie pour jouer à la belote, au tarot, au Scrabble, au jeu de l'oie etc.

Les 3 repas habituels ont été respectés : le 16 novembre 2014 à l'Auberge du Pont de Cornil où M. Moreno nous a fort bien reçus.

Le 8 février à l'Auberge chez Maria Alystar Laborie où nous avons dégusté le petit salé, la mique et les farcidures tellement bonnes que certains gourmets en auraient mangé davantage, nous en prenons note !

Le repas dansant à la salle polyvalente le 12 avril 2015, c'est Stan qui nous a régalié d'une délicieuse paella, l'animation assurée par Patrice Rivière et Stéphane Gasniere nous a permis de danser avec enthousiasme danses traditionnelles et danses en ligne à la demande ! Merci à eux, un grand merci également à ceux qui ont préparé la salle, lavé la vaisselle et servi le repas.

Pour les amis de la danse une petite innovation : thé dansant le premier jeudi du mois à la Grange aux loups avec l'orchestre Mathieu Martini, le covoiturage a fonctionné, nous étions une quinzaine. À l'initiative de Catherine Le Neindre le club a offert les œufs de Pâques aux enfants de l'école de Le Chastang pour leur habituelle course d'orientation et chasse aux œufs. Les enfants étaient ravis et leur maîtresse aussi.

Nous terminerons cette année par un pique-nique (sorti du sac) le mardi 30 juin à 12h aux Pradeaux (ancien stade) si la météo est favorable, sinon c'est annulé automatiquement. Jeux de cartes et pétanque seront possible l'après-midi.

À l'étude, nous envisageons de nous retrouver un samedi midi de juillet à l'étang du Coiroux, Stan qui tient le bar de la plage nous préparera bien, nous n'en doutons pas un menu simple et sympa ! L'assemblée générale aura lieu le mardi 8 septembre pour élire le nouveau bureau et prévoir le planning de l'année compte tenu des problèmes de salles, relatifs aux travaux de mise en conformité, pour l'accueil des personnes handicapées.

Nous nous retrouverons dès que les locaux seront disponibles, merci pour votre compréhension et votre patience.

Le bureau vous souhaite de bonnes vacances.



SOCIÉTÉ DE PÊCHE LE CHASTANG BEYNAT



L'assemblée générale de la fédération départementale a eu lieu le dimanche 11 avril 2015 à Neuvic d'Ussel.

Le lundi 20 avril, nous avons réaménagé le passage pour les truites en aval du pont des Pradeaux, rue du garde champêtre. Les membres de la société remercient les 4 adultes et les 2 accompagnants du centre hospitalier de Brive ainsi que monsieur Laroche Vincent de la fédération qui nous ont aidés dans cette tâche (3 m3 de cailloux ont été nécessaires pour ces travaux) et le beau temps était de la partie.

Deux temps pédagogiques ont été organisés pour les enfants de notre école, une journée sur l'étang de Chasteaux et une matinée pêche aux écrevisses qui a eu lieu le vendredi 3 juillet, la société de pêche prenant en charge l'achat des cartes réglementaires pour chaque enfant.

Les lâchers de truites à l'étang du Coiroux se font régulièrement. Par ailleurs, cette année, un important lâcher de truites a été effectué début mai à l'étang de Miel. Dans ce dernier, le réaménagement de la mise à l'eau pour les petites embarcations est terminé.

Une section de pêche sportive a été créée. Elle aura plusieurs objectifs dont les principaux sont la promotion de la pêche sportive et l'organisation de manifestations et/ou des compétitions.

Premier rendez-vous le dimanche 26 juillet 2015 sur l'étang du Coiroux avec une manifestation sur la pêche aux leurres et différents exposants.



Le bureau vous souhaite un bel été



GYM-CLUB LE CHASTANG

Une autre année s'achève.

Notre Gym-Club ne reprendra pas ses activités à la rentrée prochaine. Notre salle polyvalente sera mise en stand-by en vue des travaux prévus afin de mettre en accessibilité ce bâtiment. Nous essaierons de profiter de cette coupure pour recruter de nouveaux adhérents.

La survie du gym-club est en jeu puisque cette année, seules six personnes ont adhéré à l'association.

Notre repas de fin d'année s'est déroulé le vendredi 12 juin à Lanteuil.

Une randonnée pédestre était organisée le dimanche 14 juin à Eyrein mais malheureusement, le soleil n'était pas au rendez-vous. La randonnée est reportée à une date ultérieure.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances ensoleillées.

Gardez le sourire, nous vous retrouverons dans quelques mois.

Merci à tous nos adhérents.

Nous vous disons à bientôt, peut-être...

Le bureau





Activation du plan canicule !!!

Mairie LE CHASTANG

Le Bourg – 19190 LE CHASTANG

Téléphone: 05.55.27.22.04 Fax : 05.55.26.24.81

E-Mail : mairie.chastang@wanadoo.fr

Numéro de commune : 048

Heures d'ouverture au public :

Mardi de 9 h à 12 h

Jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

LE CHASTANG Bulletin Municipal – N° 40 – JUIN 2015

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2015

Directeur de publication : Josette FARFAL, Maire

Commission de l'information : Y. CODET, C. LE NEINDRE, C. MARCON,

J.B. TABARD, J.F. TAVET

Mise en page : C. MARCON